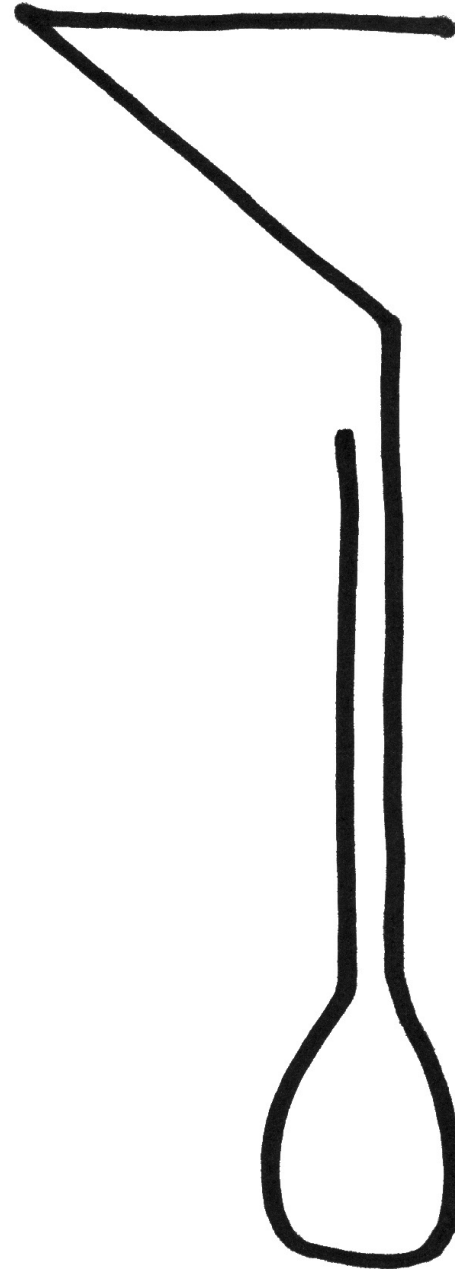


Un camp, cinq stèles, 2009

Vidéo (60 min) et documentation (une chronologie, un plan du camp, une lettre du Ministre de l'Intérieur au Préfet des Pyrénées-orientales, les textes des cinq stèles, un communiqué de presse du Préfet des Pyrénées-orientales)

serge.le.squer@gmail.com

<http://documentsdartistes.org/lesquer>



1938, début de la construction du camp militaire Joffre.

De juillet 1940 à novembre 1942, internement de plusieurs groupes de travailleurs étrangers, composés essentiellement de républicains espagnols, et de main-d'œuvre coloniale réquisitionnée. De janvier 1941 à novembre 1942, en vertu de la loi du 12 novembre 1938, l'État Vichy ouvre un "centre d'hébergement" (îlots J, K, F, E, B, Q) où sont enfermés 21 000 hommes, femmes et enfants espagnols, juifs et tziganes accusés d'être en "surnombre dans l'économie nationale". En août 1942, une partie du camp, l'îlot K, devient le "centre de rassemblement des Israélites" de la zone sud pour l'organisation des déportations via Drancy.

De septembre 1944 à décembre 1945, "centre de séjour surveillé" pour 3 000 suspects de collaboration.

De 1945 à 1947, "camp de prisonniers de guerre de l'Axe" pour plus de 10 000 soldats allemands et italiens.

1948, deux projets d'aménagement sont abandonnés : installation par la mairie de Perpignan de locataires expulsés, puis projet de la préfecture d'ouvrir un "centre de transit" pour clandestins espagnols dans l'îlot Q.

1962, "centre d'internement" pour plus de 500 indépendantistes algériens.

De 1962 à 1977, le camp militaire devient un "centre de transit" pour les troupes supplétives françaises de Guinée, du Nord-Vietnam, et pour plus de 20 000 harkis et leurs familles rapatriées d'Algérie, regroupés sous des tentes pour une bonne partie d'entre eux.

1986, ouverture dans l'îlot N d'un "centre de rétention administrative" pour étrangers en attente d'expulsion, en vertu de la loi du 29 octobre 1981.

1994, élévation d'une stèle à la mémoire des juifs internés au Camp de Rivesaltes et déportés à Auschwitz.

1995, élévation d'une stèle à la mémoire des harkis.

1999, élévation d'une stèle à la mémoire des républicains espagnols.

2000, inscription de l'îlot F à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et lancement du projet de Mémorial du Camp de Rivesaltes.

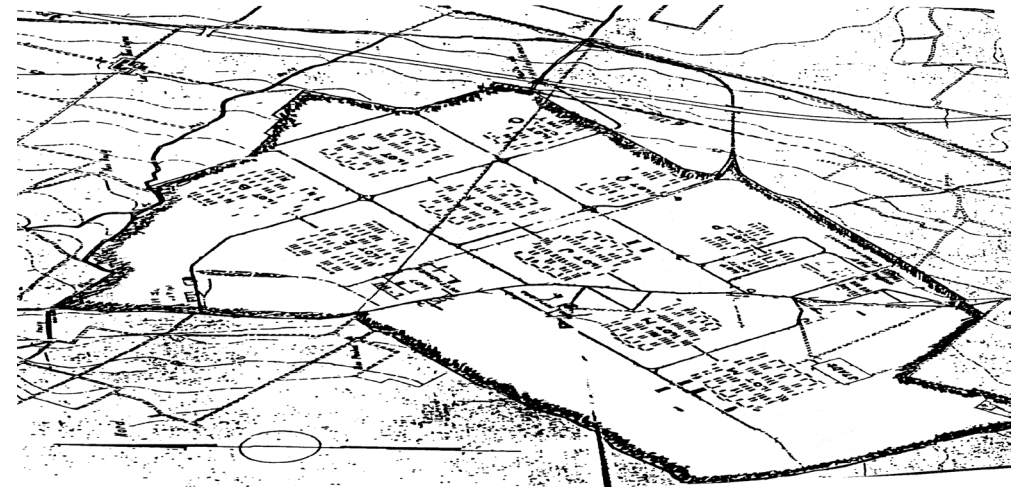
2002, profanation de la stèle rendant hommage aux victimes juives du Camp de Rivesaltes.

2003, élévation d'une nouvelle stèle en hommage aux victimes de la Shoah.

2007, fermeture du "centre de rétention administrative", transféré et agrandi aux abords de l'aéroport de Perpignan.

2008, élévation d'une stèle en hommage aux près de 20 000 étrangers, en majorité des hommes, "retenus" dans le centre de rétention administrative.

2009, élévation d'une stèle en hommage aux tziganes.



Principales sources :

Historique du camp de Rivesaltes, 1958, Archives départementales, Perpignan, 2068 W 10.

Nicolas Lebourg, Chronologie du camp de Rivesaltes, 2006.

Chronologie du Camp de Rivesaltes, www.zakhor.fr

Cimade Perpignan

Le Ministre de l'Intérieur au Préfet des Pyrénées-Orientales,
Paris, le 27 octobre 1992.

Des protestations ont été formulées à l'encontre de l'utilisation comme centre de rétention d'étrangers de l'ancien camp d'internement de Rivesaltes utilisé par le régime de Vichy en particulier contre les juifs.

Bien que le souvenir des internements et des déportations de Rivesaltes suscite une émotion légitime et doive rester inscrit dans nos mémoires, les critiques formulées ne m'apparaissent pas de nature à remettre en cause l'affectation de ce site au centre de rétention.

Ce centre a en effet été édifié en 1985 de toutes pièces en éléments préfabriqués sur un terrain militaire attaché à l'ancien camp Joffre, actuellement désaffecté.

Il n'y a pas eu de réutilisation d'un ancien centre d'internement mais utilisation d'une emprise domaniale pour construire des locaux répondant à une finalité nouvelle. Le centre de rétention de Rivesaltes ne pose d'ailleurs pas de problèmes éthiques ou politiques différents de ceux du centre de Mauzac (Dordogne) qui a été construit à la fin des années trente pour accueillir des réfugiés espagnols et dans lequel ont été internés pendant la Seconde Guerre Mondiale des groupes et des personnes poursuivis de sa vindicte par le régime de Vichy. Sur l'emprise de ce centre, le ministre de la Justice avait construit en 1985-1986 un centre de détention qui n'a jamais suscité de critique particulière. D'une manière générale, il n'a jamais été envisagé de désaffecter des lieux publics dans lesquels ont été commises entre 1940 et 1944 des exactions.

En fait seuls les traitements inhumains ou dégradants et leurs auteurs doivent être frappés d'opprobre. En revanche, les locaux qui ont été construits sur des sites utilisés pour l'internement ne peuvent pas par principe être regardés comme inutilisables, dans le cadre d'un État de droit. Or c'est précisément dans ce cadre, en conformité avec la constitution, que le site de Rivesaltes est utilisé après que de nouveaux bâtiments ont été construits pour l'accueil des étrangers. Tels sont les éléments que je souhaite apporter à votre connaissance.

Pour le Ministre de l'Intérieur, par délégation, le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques, Marc Sauvé.

Des milliers de juifs étrangers qui s'étaient réfugiés en France furent arrêtés et internés en 1940 dans le Camp de Rivesaltes, en zone libre. D'août à octobre 1942, plus de 2250 d'entre eux, dont 110 enfants, furent livrés aux nazis en zone occupée par l'autorité de fait, dite " Gouvernement de l'Etat Français ". Déportés dans le camp d'extermination d'Auschwitz, presque tous y furent assassinés parce qu'ils étaient nés juifs. N'oublions jamais ces victimes de la haine raciale et xénophobe. Zakhor, Les fils et filles des déportés juifs de France, le 16 janvier 1994 – Première Commémoration Officielle au Camp Joffre de Rivesaltes –

Conseil Général Pyrénées-Orientales. Cette nouvelle stèle en hommage aux victimes de la Shoah dans les Pyrénées-Orientales a été inaugurée le Dimanche 22 juin 2003 suite à sa profanation une nuit d'octobre 2002. Sous la Présidence de Christian Bourquin, Président du Conseil Général des Pyrénées-Orientales. Sous l'Egide de Me Serge Klarsfeld, Président National des Fils et Filles des Déportés Juifs de France, Membre du Bureau Exécutif du Conseil Représentatif des Institutions Juives de France, Président des Lieux de Mémoire pour la Fondation de la Mémoire de la Shoah. Avec le Concours de Philippe Benguigui, Délégué Régional des Fils et Filles des Déportés Juifs de France, Président de l'Association Zakhor Pour la Mémoire.

Conseil Général Pyrénées-Orientales. Lors de cette journée de Recueillement le 22 juin 2003, le Président du Conseil Général a soutenu rendre officiellement hommage à toutes les victimes de la barbarie nazie en confirmant la création du futur Mémorial-Historial du Camp de Rivesaltes sur l'emplacement même de cette tragédie. Avec la présence à cette cérémonie : Michel Fuzeau, Préfet des Pyrénées-Orientales, Christian Bourquin, Président du Conseil Général des Pyrénées-Orientales, Jean-Jacques Lopez, Conseiller Général du Canton de Rivesaltes, Maurice Halimi, Représentant le Sénateur de Circonscription, Arlette Franco, Député de Circonscription, André Bascou, Maire de Rivesaltes, Pierre Gueudet, Adjoint au Maire de Rivesaltes, Serge Klarsfeld, Président National des Fils et Filles des Déportés Juifs de France, Beate Klarsfeld, Présidente de la Fondation Américaine Beate Klarsfeld Foundation, Philippe Benguigui, Délégué Régional des Fils et Filles des Déportés Juifs de France, Robert Mizrahi, Président pour le Sud de la France du Comité Français pour Yad Vashem, Roland Halimi, Vice-Président du Congrès Juif Mondial, Jacques Sberro, Président de la Communauté Israélite des Pyrénées-Orientales, Danielle Weiss, Déléguée Départementale des F.F.D.J.F., Franck Dedieu, Vice-Président de l'Association Zakhor pour la Mémoire. Avec le Soutien du Conseil Général des Pyrénées-Orientales, de Zakhor pour la mémoire, des Fils et filles des déportés juifs de France.

Honneur aux harkis

25 septembre, journée d'hommage national aux harkis. La République Française témoigne sa reconnaissance envers les rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie pour les sacrifices qu'ils ont consentis. Loi du 11 juin 1994, art. 1er.

Stèle commémorative à la mémoire des soldats réguliers et supplétifs issus de l'armée d'Afrique. En hommage à la communauté harkie qui, fidèle au drapeau et aux valeurs de la République s'honore de tous ses combattants morts pour la France au cours des différents conflits qu'elle a connus. 1830 1962.

Honneurs 1962 Fidélité 1972. En souvenir de ceux, qui de 1962 à 1972 ont vécu en ce camp, et qui par leur loyalisme ont consenti tant de sacrifice. Ce monument a été réalisé à l'initiative de M. le Président, de l'Association de l'Amitié Française et Africaine des P.O. En présence de : M. le Ministre des rapatriés, le Préfet des Pyrénées-Orientales, le Conseiller Général des P.O., le Député-Maire de Rivesaltes, Rivesaltes, Le 02 décembre 1995.

In memoriam. Ici ont été internés, des enfants, des femmes, des hommes
civils et militaires, lors de “la Retirada” espagnole de février 1939.

L'A.A.C.V.G.R.E.

“Vivez, la vie continue, Les morts meurent et les ombres passent,
Emporte qui laisse et vit qui a vécu...”

Antonio Machado, poète espagnol (1875-1939).

Ici, de Janvier 1985 à Décembre 2007, se trouvait un centre de rétention où ont été enfermés des milliers de femmes et d'hommes dont le seul tort était d'être étrangers considérés comme étant en situation irrégulière. "tous les êtres naissent libres et égaux en dignité et en droits" - art 1 de la déclaration des droits de l'homme. Cimade des Pyrénées-Orientales.

Communiqué de presse du préfet des Pyrénées-Orientales, Hugues Bousiges, paru dans *Le Midi libre*, du 16 décembre 2008.

La stèle érigée en mémoire du centre de rétention administrative (CRA) de Rivesaltes, sur le camp Joffre, est une injure à la République, à la Vérité et à l'Histoire. À la République, car elle témoigne du mépris de nos lois. Elle méconnaît les contrôles exercés par le Parlement, les juges administratifs et judiciaires, de nombreuses commissions et corps d'inspection, le monde associatif, dont la CIMADE au premier rang. Elle est insultante à l'égard de la tradition d'accueil et d'asile de la France dont bénéficient les étrangers et fait fi du droit de tout État de contrôler ses frontières et de protéger ses citoyens. À la vérité, car l'étranger retenu dans un CRA bénéficie de la protection de nos lois, est assuré du concours du juge des libertés, peut solliciter l'assistance d'un avocat. Sa dignité et ses droits y sont respectés. Les CRA sont régulièrement inspectés. En préfecture des P.-O., des réunions mensuelles sont organisées avec la CIMADE pour évoquer tous les dossiers présentés par l'association. À l'Histoire, cette stèle au camp de Rivesaltes tend à faire un amalgame qui est une falsification de l'histoire. Elle assimile les Espagnols de la retirada et les Harkis accueillis par la France et ceux qui sont entrés illégalement dans notre pays et sont reconduits en application des lois de la République. Elle est un outrage à la mémoire des hommes et des femmes emprisonnés, internés ou déportés vers les camps de concentration par un régime de sinistre mémoire.

Tsigane, toi qui ne connais ni frontières, ni chaînes, toi dont la liberté coule dans les veines, la folie des hommes... la folie hitlérienne ici t'ont enfermé aux portes de la haine, toi qui passe, prie, que cela jamais ne revienne. Dis-le... crie-le au monde, afin qu'il s'en souvienne. Ces larmes d'acier sont des larmes de sang, Souffrances des Tsiganes, Roms et Gitans.
André Ruellan & Joseph Soler, 14 janvier 2009.